

**Objet : Attribution de subvention à
l'Association Ain câlin de Guess**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie dans la Salle du Conseil, 105 Grande Rue, sous la présidence de Madame Carole BONTEMPS-HESDIN, Maire.

Date de la convocation :
27 juin 2024

Date d'affichage :
27 juin 2024

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 21
Pouvoirs : 06
Votants : 27

Présents : Carole BONTEMPS-HESDIN, Marcel BABAD, Catherine VIGNON, Jean-Jacques DUMONT, Carole ROUE, Jean-Luc MASSON, Éric MONFRAY, Annie DAYET, Pascal GONALONS, Jacques BERGERET, Loredana MARION, Myriam COLLET, Laurent GOUDARD, Emmanuel MARPAUX, Hélène LE BERRE, Mylène GRECO-BOYER, Vanessa REBEYREN, Marie-Chantal PESERY, Catherine VALLIN, Gérard ROY, Guillaume LEFEBVRE

Absents ayant remis un pouvoir :

Gilles DEMAISON donne pouvoir à Jean Luc MASSON
Éric LARDENOIS donne pouvoir à Carole BONTEMPS-HESDIN
Sandrine BEHEM donne pouvoir à Hélène LE BERRE
Muriel STOUFF donne pouvoir à Catherine VIGNON
Cécile BAUDOUX donne pouvoir à Vanessa REBEYREN
Alexandre RUIZ donne pouvoir à Marie-Chantal PESERY

Absent excusé : néant

Secrétaire de Séance : Éric MONFRAY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en application des dispositions de l'article L.211-27 du Code Rural, à cet effet, le Conseil Municipal a décidé de conventionner avec la SPA, pour un partenariat concernant la stérilisation des chats libres, auquel la commune peut souscrire gratuitement dès lors qu'une convention de fourrière est régularisée.

Dans ce cadre, un partenariat de stérilisation à destination des chats non identifiés, sans propriétaire ou détenteur, vivant en groupe dans les lieux publics de la commune, peut être instauré. Toutefois cette convention est incomplète puisque la partie opérationnelle pour la capture des chats relève toujours des services communaux.

Dans ce cadre, la délibération n° 20240703DE09 a autorisé Madame le Maire à signer une Convention d'objectifs et de moyens avec l'Association « Ain Câlin de Guess », pour prendre en charge la partie opérationnelle de capture des chats.

A cet effet, il est proposé d'attribuer une subvention à l'Association « Ain Câlin de Guess » au titre de l'exercice budgétaire 2024, d'un montant de 500 € au titre de la participation de la commune à l'organisation par l'association de la partie opérationnelle de la capture des chats errants (capture, transport auprès du vétérinaire désigné par la commune et remise sur site après intervention).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

POUR : 27

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 500 euros à l'association « Ain Câlin de Guess » au titre de la participation de la commune à l'organisation par l'association de la partie opérationnelle de la capture des chats errants (capture, transport auprès du vétérinaire désigné par la commune et remise sur site après intervention).
- **INSCRIT** la dépense au chapitre n° 6574 du budget principal.

Ainsi fait et délibéré à Reyrieux, le 03 juillet 2024

Le Maire,
Carole BONTEMPS-HESDIN



<p>Acte 001-210103222-20240703- 20240703DE10-DE</p>	<p>certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa réception en Préfecture le 17/07/2024</p>	<p>et de sa publication 17/07/2024</p>
---	--	--